

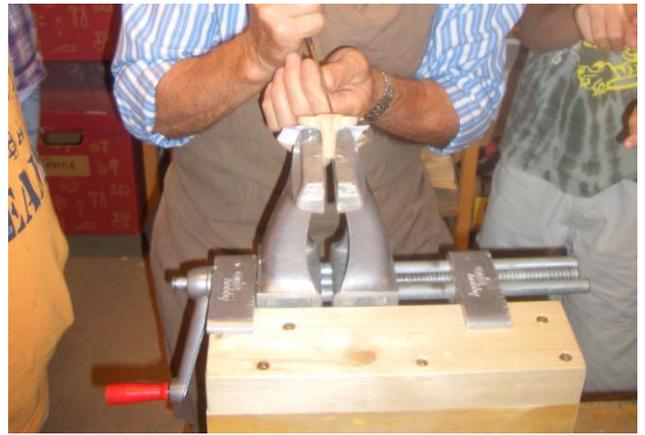


# *BULLETIN D'INFORMATIONS*

*du cercle scolaire  
de la Commune de  
Sâles*

*2011-2012*





## **TABLE DES MATIERES**

	Pages
Introduction	2
Calendrier scolaire	3
Corps enseignant – auxiliaires - écoles	4
Répartition des classes	5
Grille horaire - alternance	6
Transports scolaires	7
Education physique	8
Cours de natation	9
Ski – santé – assurance	10
Absences – excuses	11
Portables – service de garde à domicile	12
Sécurité	13
Règlement	14
Services scolaires auxiliaires de la Gruyère	15-16-17
Bibliothèque Matulu	18
La Courte Echelle	19
Commission et Inspectorat scolaire	20



## **INTRODUCTION**

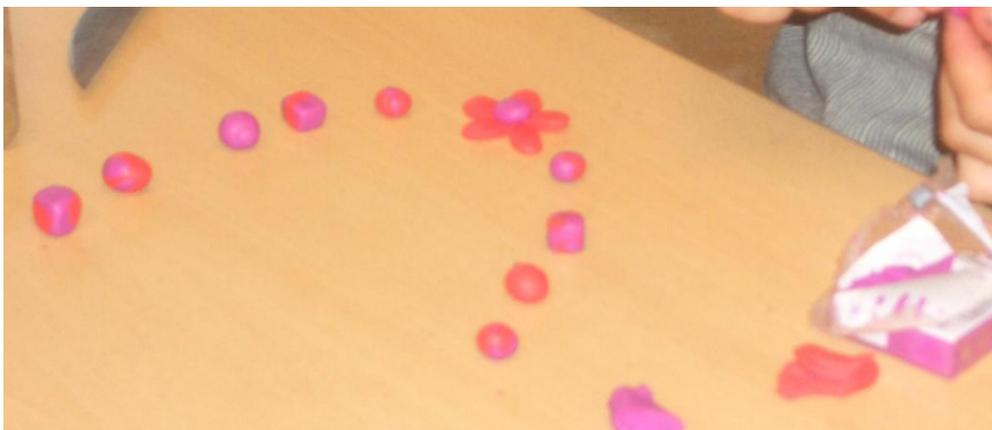
Chers parents,

Comme chaque année, nous nous faisons un plaisir de vous transmettre notre bulletin d'informations.

Vous trouverez ainsi presque tous les détails et renseignements utiles pour que l'année scolaire de vos enfants se déroule sereinement.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année scolaire 2011-2012 et restons bien volontiers à votre disposition pour des questions éventuelles.

La commission scolaire  
et le corps enseignant



# CALENDRIER SCOLAIRE

2011	Août					2011	Septembre					2011	Octobre				
Lu	1	8	15	22	29	Lu		5	12	19	26	Lu	3	10	17	24	31
Ma	2	9	16	23	30	Ma		6	13	20	27	Ma	4	11	18	25	
Me	3	10	17	24	31	Me		7	14	21	28	Me	5	12	19	26	
Je	4	11	18	25		Je	1	8	15	22	29	Je	6	13	20	27	
Ve	5	12	19	26		Ve	2	9	16	23	30	Ve	7	14	21	28	

2011	Novembre					2011	Décembre					2012	Janvier				
Lu		7	14	21	28	Lu		5	12	19	26	Lu	2	9	16	23	30
Ma	1	8	15	22	29	Ma		6	13	20	27	Ma	3	10	17	24	31
Me	2	9	16	23	30	Me		7	14	21	28	Me	4	11	18	25	
Je	3	10	17	24		Je	1	8	15	22	29	Je	5	12	19	26	
Ve	4	11	18	25		Ve	2	9	16	23	30	Ve	6	13	20	27	

2012	Février					2012	Mars					2012	Avril				
Lu		6	13	20	27	Lu		5	12	19	26	Lu	2	9	16	23	30
Ma		7	14	21	28	Ma		6	13	20	27	Ma	3	10	17	24	
Me	1	8	15	22	29	Me		7	14	21	28	Me	4	11	18	25	
Je	2	9	16	23		Je	1	8	15	22	29	Je	5	12	19	26	
Ve	3	10	17	24		Ve	2	9	16	23	30	Ve	6	13	20	27	

2012	Mai					2012	Juin					2012	Juillet				
Lu		7	14	21	28	Lu		4	11	18	25	Lu	2	9	16	23	30
Ma	1	8	15	22	29	Ma		5	12	19	26	Ma	3	10	17	24	31
Me	2	9	16	23	30	Me		6	13	20	27	Me	4	11	18	25	
Je	3	10	17	24	31	Je		7	14	21	28	Je	5	12	19	26	
Ve	4	11	18	25		Ve	1	8	15	22	29	Ve	6	13	20	27	

**Tous les élèves débiteront la classe à 8 h 45, le jeudi 25 août 2011, y compris ceux de l'école enfantine. Il n'y a pas d'alternance durant cette semaine.**

# **CORPS ENSEIGNANT – AUXILIAIRES - ECOLES**

## **Classe enfantine**

Gianini Michèle	Ch. de Montcalia 2	1630 Bulle	079/637 62 31
Tomasini Mireille	Rue des Chenevières 9	1636 Broc	026/921 29 82

## **Classes primaires**

Allemann Françoise	Rue de Montsalvens 27	1636 Broc	026/921 91 38
Castella Valérie	Rte des Crêts 18	1669 Albeuve	026/917 01 07
Dumas Jean-Claude	Impasse de Geneivro 15	1687 Vuisternens-dt-Romont	079/583 61 00
Gaillard Caroline	Impasse de la Source 4	1753 Matran	079/359 64 80
Guinchard François	Ch. de Notre-Dame 16	2013 Colombier	032/841 60 01 076/494 49 93
Meyer Isabelle	Les Mosses 34	1625 Sâles	026/912 88 15
Ropraz Saudan Virginie	Malamoillie 5	1643 Gumefens	079/380 07 47
Ruffieux Janine	Rue des Sources 8	1635 La Tour-de-Trême	026/913 96 09
Saudan Baptiste	Malamoillie 5	1643 Gumefens	079/476 75 78

## **ACT-ACM**

Tissot Catherine	Rue Joli Site 5	1635 La Tour-de-Trême	079/680 22 93
Zbinden Nicole	Rte de la Forge 34	1625 Maules	026/917 01 33
Ansermot Andrey Marie-Louise	Rte de la Forge 8	1625 Maules	026/917 81 64

## **Religion**

Dervey Anne-Lyse	1626 Romaens	026/917 83 41	
Gremaud Géraldine	1626 Romanens	026/917 84 78	
Oberson Myriam	1626 Rueyres-Treyfayes	026/917 82 14	
Marchon Véronique	1626 Romanens	026/652 16 05	
Uldry Francine	1625 Maules	026/917 80 72	
Rossel Maya	1632 Riaz	079/656 05 91	Protestant

## **Bâtiments scolaires**

Complexe scolaire de Sâles – nouveau bâtiment	Classes EE - 3P - 5-6P	026/917 83 10
Ecole de Sâles – ancien bâtiment	Classe 4P	079/729 41 91
Ecole de Sâles – ancien bâtiment	Classe 5-6P	079/356 69 22
Ecole de Maules	Classe 2P	079/354 10 04
Ecole de Romanens	Classe 1P	079/354 06 65
Halle de gymnastique Sâles		026/917 86 43

Site internet des écoles

<http://sales.educanet2.ch>



## **REPARTITION DES CLASSES 2011-2012**

<b>Classe</b>	<b>Localité</b>	<b>Effectif</b>	<b>Nom des enseignants</b>
EE	Sâles	15	Mireille Tomasini Michèle Gianini
1P	Romanens	15	Françoise Allemann Janine Ruffieux
2P	Maules	25	Virginie Ropraz Saudan Isabelle Meyer
3P	Sâles	19	Baptiste Saudan
4P	Sâles	18	Jean-Claude Dumas
5-6P	Sâles	22	Caroline Gaillard
5-6P	Sâles	22	Valérie Castella Guinchard François

Total des enfants en classe enfantine	15
Total des enfants en classes primaires	121
Total général	136

## **GRILLE HORAIRE**



### Ecole enfantine

Lundi	09 h 10 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00
Mardi	09 h 10 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	congé	congé
Jeudi	09 h 10 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00
Vendredi	09 h 10 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00

### Ecole primaire

Lundi	08 h 15 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00
Mardi	08 h 15 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	08 h 45 – 11 h 35	congé
Jeudi	08 h 45 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00
Vendredi	08 h 15 – 11 h 35	13 h 30 – 16 h 00

Les enfants qui fréquenteront les écoles de Romanens (1P) et Maules (2P) commenceront et finiront l'école 5 minutes plus tôt (coordination des transports).

### **Alternance**

#### Ecole enfantine

Il n'y a pas d'alternance pour l'école enfantine

#### Ecole primaire 1P – 2P

Le mercredi ou le jeudi matin

Cette information sera communiquée aux parents concernés par les enseignantes

# TRANSPORTS SCOLAIRES



Il est indispensable que les élèves soient à l'heure pour le départ des bus. Si un enfant rate le bus, l'enseignant avisera les parents qui se chargeront de faire le trajet. Si les parents ne sont pas atteignables :

- **le matin ainsi qu'en début d'après-midi, l'enfant ira dans une autre classe ;**
- **à 11 h 30 ainsi qu'à 16 h 00, l'enseignant conduira lui-même l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus.**

**La commune refacturera les frais aux parents.**

## Parcours des bus

Bus de Rueyres            Rueyres – Sâles – La Sionge – Sâles - Rueyres  
Bus de Romanens        Romanens – grotte – Sâles – grotte - Romanens  
Bus de Maules            Maules – Sâles – Maules

Le matin, les enfants de Romanens et Maules qui vont à l'école enfantine prennent le bus de Rueyres jusqu'à Sâles.

**ATTENTION** Les enfants qui prennent exceptionnellement le bus, peuvent en profiter pour autant qu'il y ait encore des places disponibles.

	Départ de Rueyres	Départ de Romanens	Départ de Sâles	Départ de Maules
EE lundi, mardi, jeudi et vendredi		08 h 55		09 h 00
EP lundi, mardi et vendredi	07 h 50	07 h 50	08 h 00	07 h 50
EP mercredi et jeudi	08 h 20	08 h 20	08 h 30	08 h 20
EE + EP	11 h 35	11 h 35	11 h 40	11 h 35
EE + EP	13 h 05	13 h 05	13 h 15	13 h 05
EE + EP	16 h 00	16 h 00	16 h 05	16 h 00

Les transports sont organisés par  
**TAXI ROMONTOIS SA**  
Monsieur Christophe Conus  
079/446 19 72 ou 026/655 10 10



## **EDUCATION PHYSIQUE**

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi	
	Matin	A-midi	Matin	A-midi		Matin	A-midi	Matin	A-midi
EE		X							
1P		X							X
2P				X				X	
3P			X			X			
4P			X				X		
5-6P Caroline				X			X		
5-6P Valérie	X								X

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, cuissettes ou training...), ainsi que des ballerines ou des chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol (les semelles noires sont interdites).

Ils auront également leurs affaires pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire.

Les enfants peuvent s'adresser aux enseignants pour récupérer les vêtements oubliés. Ces derniers sont stockés dans le local des maîtres de la halle de gymnastique. Pour les objets de valeur, vous pouvez vous adresser à Monsieur Jean-François Savary, concierge au 026/917 82 16



## **COURS DE NATATION A LA PISCINE DE CHARMEY**

1P	Après-midi	Août	29
	Après-midi	Septembre	05 – 12 – 19 - 26
	Après-midi	Octobre	03 - 10
	Après-midi	Juin	04 – 11 – 18 – 25 (2 leçons)
2P	Après-midi	Septembre	09 – 16 – 23 - 30
	Après-midi	Mars	26
	Après-midi	Avril	02 – 23 – 30
	Après-midi	Mai	07 – 14
	Après-midi	Juin	22 (2 leçons)
3P	Après-midi	Novembre	11 - 18
	Matin	Mars	12
	Après-midi	Avril	27
4P	Après-midi	Septembre	2
	Après-midi	Novembre	07 - 14
	Matin	Mai	11
5-6P	Caroline Gaillard		
	Matin	Septembre	16
	Matin	Décembre	23
	Matin	Janvier	27
5-6P	Valérie Castella		
	Matin	Janvier	20
	Matin	Février	3
	Matin	Juillet	2

Les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau doivent obligatoirement se rendre à la piscine avec leur classe et attendront sur place. Nous vous serions reconnaissants d'informer les enseignants au cas où cela devrait se produire.

**Pour les cours de natation, tous les enfants devront porter un bonnet !**

Maître-nageur : Mme Geneviève Eggertswyler, Bulle 026/912 53 87

## **SKI**

Ecole enfantine  
1P et 2P  
3P à 6P

3 demi-journées (à définir)  
3 journées (à définir)  
Camp de Ski à La Lenk  
du 9 au 13 janvier 2012



## **SANTE**

Visite médicale  
Contrôle de la vue  
Cabine dentaire  
Prévention abus sexuels

EE et 5P  
3P  
EE à 6P  
EE et 4P



## **ASSURANCE SCOLAIRE**

Nous vous informons que l'assurance scolaire contre les accidents est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 ; aussi vous laissons-nous le soin d'assurer vous-même vos enfants.

# **ABSENCES – EXCUSES**

## Maladies ou absences

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'école ou le maître concerné avant le début de la classe. Nous vous prions de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

**Pour les rendez-vous chez le médecin, le dentiste, ..., une demande écrite doit être adressée à l'enseignant trois semaines à l'avance.** Dans la mesure du possible, il est judicieux de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.

## Demande de congé

### **De 1 à 3 jours**

Uniquement sur demande écrite (cf. article 33 du règlement d'exécution de la loi scolaire), le maître ou la maîtresse peut accorder un congé allant jusqu'à 3 jours pour des circonstances exceptionnelles (événements familiaux d'une grande importance, deuils, fêtes religieuses...) **Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.**

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

### **Plus de 3 jours**

Une demande écrite doit être adressée assez tôt à l'inspectorat avec indication précise du motif.

### **Remarque :**

**Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, nous ne sommes plus en mesure d'accepter des congés qui prolongent des vacances scolaires.**

**Merci de votre compréhension.**

## **PORTABLES**

Les portables sont interdits dans les classes. Au cas où un enfant est pris avec un appareil, une sanction lui sera donnée et les parents viendront chercher le portable chez l'enseignant.

En cas d'urgence, les téléphones de toutes les écoles sont à disposition des enfants pour appeler ou recevoir des communications.



## **SERVICE DE GARDE A DOMICILE**

Nous vous rendons attentifs qu'il existe un service de garde d'enfants à domicile de la Croix-Rouge qui s'appelle « Chaperon Rouge ».

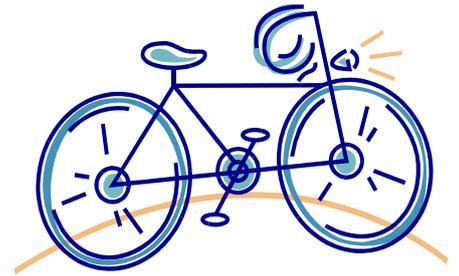
Voici les coordonnées :

Tél. : 026/347 39 49

E-mail : [chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch)

## **SECURITE**

Selon les dispositions de la police et de l'éducation routière, la commission scolaire et les enseignants souhaitent vivement que les enfants de l'école enfantine, de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années primaires n'utilisent pas le vélo pour se rendre à l'école. Ces jeunes enfants sont particulièrement exposés sur nos routes. Quant aux plus grands, ils sont tenus de se conformer aux règles de sécurité.



### **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE !**

Il est par ailleurs interdit de se rendre à l'école avec des rollers, trottinette ou skate-board.



### **Attention**

Nous remercions les enfants de ne pas arriver trop tôt dans la cour d'école avant le début des classes ou le départ des bus. Nous vous rendons également attentifs au fait que les enfants sont sous votre responsabilité avant le début des classes ou le départ des bus.

## REGLEMENT

### Bus

- A l'école de Sâles, j'attends le bus devant la première école, derrière les pavés.
- J'attends que le bus soit arrêté et que mes camarades soient descendus avant de monter.
- En entrant dans le bus, je vais m'asseoir au fond et je mets ma ceinture de sécurité.
- Durant le trajet je ne me détache pas, je reste assis et parle sans crier.
- Je dois obligatoirement attacher ma ceinture de sécurité.
- J'attends l'arrêt complet du bus avant de détacher ma ceinture et de me lever pour sortir du bus.

## COUR

- Je respecte les limites de la cour.
- J'obéis à la personne responsable.
- Je reste fair-play.

## BATIMENT

- Je suis à l'extérieur du bâtiment, avant la classe et pendant la récréation.
- Je rentre avant, seulement si mon nom est sur la porte

## RESPECT

- Je surveille mes paroles.
- Je dis « **Bonjour** ». Je dis « **Merci** ».
- Je respecte mes camarades.



# SERVICES SCOLAIRES AUXILIAIRES DE LA GRUYERE



## ❖ Généralités

- But et base légale  
Les services auxiliaires scolaires ont pour but « d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie scolaire et par des examens et des traitements en matière de logopédie et de psychomotricité » (art. 106 de la loi scolaire).
- Personnes concernées  
Les élèves de l'école enfantine, de l'école primaire et du cycle d'orientation.
- Accès  
En général, les élèves sont signalés par les enseignants avec l'accord des parents.
- Gratuité  
Le recours au service de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité est gratuit s'il est approuvé par l'inspecteur scolaire ou le directeur de l'école.
- Confidentialité  
Les professionnels de ces services sont soumis au secret de fonction.

## ❖ Fonctionnement

- Ces trois approches différentes (psychologie, logopédie, psychomotricité) visent le même objectif : le mieux-être de l'élève en difficulté. La compréhension et la collaboration de l'enfant et de toutes les personnes concernées augmentent considérablement l'efficacité de telles mesures.

- Afin de maintenir et favoriser l'unité de la personne de l'enfant, les services auxiliaires scolaires de la Gruyère veillent, avec les parents, les enseignants et les autorités scolaires, à attribuer, en terme d'aide, juste ce qu'il faut et pour la durée nécessaire. Ainsi, en prenant garde de ne pas multiplier les types de mesures d'aide et le nombre des intervenants pour un même élève, on évite également une trop grande dispersion d'énergie préjudiciable au but recherché.

#### ❖ Psychologie

- Problèmes traités  
Troubles d'apprentissage, de comportement et d'adaptation.
- Rôle du service  
Comprendre les problèmes et leur dynamique avec des moyens spécifiques : analyse de la demande, anamnèse (histoire de la personne dans son contexte de vie), tests. Partager sa compréhension du problème avec les enseignants, les parents et les intervenants. Susciter des changements significatifs en mobilisant les ressources disponibles. Faire de la prévention.
- Modes d'intervention  
Le psychologue contribue aux changements en répondant aux demandes de conseils des parents, enseignants, enfants et adolescents, en effectuant des soutiens psychologiques individuels s'assurant d'une compréhension commune des problèmes à tous les stades de l'évolution de la situation (si plusieurs personnes sont impliquées), en donnant un sens à la problématique et en collaboration avec les autres intervenants.

## ❖ Logopédie

- Problèmes traités  
Troubles du langage oral, écrit et de la voix.
- Rôle du service  
Aider l'enfant à trouver ou retrouver ses ressources propres pour communiquer. Elle essaie de susciter ce désir de communiquer véritablement et efficacement, de faire accepter le langage oral et écrit propre à la société dans laquelle nous vivons.
- Modes d'intervention  
Prévention et guidance (conseils). Evaluation du trouble, de ses conséquences sur la personnalité. Prise en charge thérapeutique, de forme et de durée variables (séances individuelles ou en groupe, entretiens), collaboration avec d'autres professionnels.

## ❖ Psychomotricité

- Troubles traités  
Toutes les difficultés qui s'expriment à travers le corps : équilibre, coordination, tonus, orientation dans l'espace et le temps, schéma corporel, latéralité, agitation, inhibition
- Rôle du service  
Permettre à l'enfant d'accéder à une expérience sensible et approfondie du corps et du mouvement, amenant ainsi une reprise de la vie imaginaire nécessaire au processus évolutif. La psychomotricité offre un cadre de jeu et d'expérience où le corps, l'espace et le temps sont au centre de la relation
- Modes d'intervention  
Poser un diagnostic psychomoteur. Proposer et réaliser un traitement (individuel, de groupe, parent/enfant). Collaborer avec d'autres professionnels.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec l'enseignant de votre enfant.

# BIBLIOTHEQUE

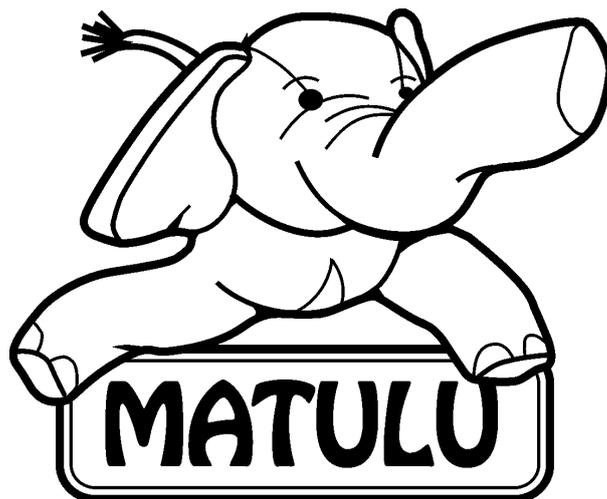
## MATULU

### Horaires

Mardi et Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 10 h 00 à 11 h 30

Vacances scolaires : uniquement le samedi



## Reprise le jeudi 25 août 2011

Nous accueillons tous les enfants fréquentant les cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz et proposons des accueils ponctuels ou réguliers. Pour permettre à chacun d'expérimenter notre service, nous n'encaissons la cotisation annuelle de membre de l'association (CHF 60.--) qu'à partir du 3ème dépannage.

Les demandes d'accueil ponctuelles et les demandes régulières qui interviennent en cours d'année scolaire sont acceptées en fonction des places disponibles. Par conséquent, une confirmation orale est nécessaire (pas de sms possibles). Le tarif unique pour les dépannages est de CHF 5.--/heure plus le repas à CHF 6.50 et le goûter à CHF 1.--, à payer par avance auprès des animatrices ou du secrétariat du foyer.

Le règlement, les tarifs, les horaires d'ouverture et la demande d'inscription sont disponibles sur notre site internet [www.aes-sales.ch](http://www.aes-sales.ch).

N° de natel de l'association : **076 249 79 52**.

Les heures de présence pour le natel et pour le paiement sont assurées:

- du lundi au vendredi **de 8h30 à 11h30** par le secrétariat du foyer
- de **16 h à 18 h** les jours d'ouverture de l'accueil, pendant les périodes scolaires, par la responsable de l'accueil.

AES « La Courte Echelle » - CP 10 - 1625 Sâles – [www.aes-sales.ch](http://www.aes-sales.ch)

## **COMMISSION SCOLAIRE**

Déléguée du conseil communal

Myriam Oberson                      Rueyres-Treyfayes                      026/917 82 14  
078/633 38 72

Président

Pierre-Alain Descloux              Maules                                      026/917 82 18  
079 /276 34 87

Vice-président

Baechler Stéphane                      Romanens                                  026/912 46 11  
079/633 34 06

Membre

Gremaud Catherine                      Sâles    026/912 25 22  
079/518 89 56

Secrétaire

Nathalie Bovigny                      Maules    026/917 83 03  
079/581 15 64

Délégué des maîtres

Baptiste Saudan                      Gumefens                                      079/476 75 78

## **INSPECTORAT SCOLAIRE**

Ecoles enfantines et primaires

Frédy Monnard                      Romont    026/305 73 65

Services auxiliaires scolaires

Bulle    026/919 68 11

Service dentaire scolaire

Collège du Sud                      Bulle    026/305 98 60

